



**Fédération des Orthophonistes de France**  
16 Rue des Champs de Charolles  
71120 CHAROLLES  
Tél : 03 88 35 90 52  
Mail : fof.federation@gmail.com  
Site : www.fof.asso.fr

Le 23 juin 2017,

Objet : situation des orthophonistes de la Fonction Publique Hospitalière

Monsieur Le Député,

**La Fédération des Orthophonistes de France, syndicat professionnel d'orthophonistes, vous fait part de l'inquiétude majeure qui pèse sur notre profession comme sur nos patients.**

Les menaces sur notre profession sont représentatives d'un problème de **santé publique préjudiciable à nos concitoyens, en particulier les plus faibles.**

La profession d'orthophoniste est minoritaire (24000 praticiens) et féminine à 96% ; et seulement 1700 orthophonistes, 950 équivalents temps plein, exercent dans la FPH.

Pour mémoire, le certificat de capacité en orthophonie s'obtenait après 4 années d'étude depuis 1986. Depuis 2013, 5 années sont nécessaires, soit un niveau master. Or, un orthophoniste débutant en FPH est rémunéré à 1,06 SMIC. Vous conviendrez qu'un salaire à peine supérieur au SMIC en début de carrière, pour un diplôme BAC+5, n'attire pas les jeunes diplômés et ne retient pas les autres. La faible attractivité des postes entraîne leur vacance, leur morcellement en temps partiels, et le turnover des professionnels.

Les postes hospitaliers disparaissant, les étudiants ne trouvent plus de lieux de stage en neurologie, pédopsychiatrie, ORL, phoniatrie, pédiatrie, gériatrie, médecine physique et réadaptation (MPR)... **Déjà les soins concernant spécifiquement les troubles du langage en phase aiguë ne sont plus assurés. Les chances de récupération et/ou de progrès pour les patients s'amointrissent. Les services publics se trouvent en difficulté majeure pour assurer les soins spécifiques pour lesquels les orthophonistes sont formés, et pour tenir les promesses des grands plans nationaux.**

Ainsi, sans réelle revalorisation des orthophonistes, « la qualité des soins et l'accès aux soins pour tous les citoyens, sur tout le territoire », sont menacés. L'efficacité des parcours de soins nécessite la présence des orthophonistes à l'hôpital.

**Depuis plus de 4 ans, les orthophonistes et les étudiants en orthophonie, regroupés en intersyndicale, demandent une reconnaissance en équité avec les professions hospitalières de même niveau de formation et de qualification.**

Or, malgré la mobilisation des orthophonistes, des étudiants et des parlementaires (représentants du peuple) nous restons, à ce jour, reconnus à bac+2 ! Les très nombreux élus qui ont interrogé la ministre précédente ont toujours reçu la même réponse rassurante quant aux mesures prévues et négociations en cours, réponse ignorant invariablement les réalités de terrain, pourtant exposées, lors de nombreuses réunions à la Direction Générale de l'Offre de Soins, ainsi qu'au Cabinet du MASS, par l'intersyndicale soutenue par toute la profession et les étudiants.

**Nous ne nous résignons pas à cette situation : inégalités d'accès aux soins, inégalité de rémunération, parcours de soins compromis... Nous souhaitons que l'hôpital continue « à offrir à tous les patients les mêmes droits et chances pour vivre en bonne santé ».**

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Député, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Nicol BOULIDARD – Présidente de la Fédération des Orthophonistes de France  
Xxx XXXXX – Présidente de FOF – SR